

CONSEIL MUNICIPAL DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ

SÉANCE DU LUNDI 22 FEVRIER 2016

Le Maire de CLÉRY-SAINT-ANDRÉ, certifie avoir convoqué, le seize février deux mille seize, les membres du Conseil Municipal, pour une séance publique ordinaire du Conseil Municipal, qui a lieu le vingt-deux février deux mille seize, à dix-neuf heures.

ORDRE DU JOUR :

ADMINISTRATION GENERALE	1
1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 janvier 2016	1
2. Actes pris dans le cadre des délégations	2
TRAVAUX	2
3. Point d'information sur les travaux en cours	2
4. Avenants aux marchés de travaux de la Halle	2
URBANISME	3
5. Information sur l'exercice du droit de préemption urbain : 135 et 141 rue du Maréchal Foch	3
6. Participation à l'initiative ID en Campagne « Forum de l'architecture et du paysage : quelle ville pour demain ? »	4
ENVIRONNEMENT	4
7. Agenda 21 : date des premières réunions de groupes de travail	5
GESTION DU PERSONNEL	5
8. Adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion de la FPT du Loiret	5
INTERCOMMUNALITE	5
9. Modification des statuts de l'EPFLI Cœur de France	5
10. Election de représentants à la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté de communes du Val d'Ardoux	5
FINANCES	6
11. Demande de subvention à la CAF du Loiret	6
12. Débat d'orientations budgétaires	6
QUESTIONS DIVERSES	6
13. Vie des commissions municipales	6
14. Comptes-rendus de diverses réunions intercommunales	7
15. Informations diverses	8
16. Questions des membres du Conseil Municipal	8

SÉANCE :

La séance est ouverte à 19 h.

Étaient Présents :

- Monsieur Gérard CORGNAC, Maire,
- Monsieur Claude BOISSAY, Madame Sylvie THIERY, Monsieur Alain DIET, Madame Odile BOURGOIN, Monsieur Bertrand HUTTEL, Adjointes au Maire,
- Madame Laurence HUME, Monsieur Alain GRILLON, Monsieur Daniel ZONCA, Conseillers Municipaux Délégués,
- Mesdames Catherine BURAUULT, Nicole DESSIAUME, Nathalie DUPUIS, Marie HUBERT, Nathalie LAVAL, Brigitte MARTIN, Anne-Sophie MOUZET et Karine SAINTON, Messieurs Grégory BUBENHEIMER, Olivier JOUIN, Jean-Pierre LEFEBVRE, Gabriel PINSARD, Thierry TELLIER et Philippe de TRISTAN, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance :

Madame Anne-Sophie MOUZET,

ADMINISTRATION GENERALE

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 janvier 2016

Le procès-verbal de la précédente séance, envoyé à chacun des membres du Conseil Municipal, est évoqué.

Monsieur Olivier JOUIN indique qu'au point 5, il aurait souhaité qu'il soit inscrit qu'il « souligne que c'est une priorité pour Cléry » au lieu de « reconnaît ». Il considère que cela correspondait mieux au sens de son intervention.

2. Actes pris dans le cadre des délégations

Monsieur le Maire informe les élus qu'aucun devis de plus de 5 000,00 € HT n'a été signé dans le cadre de sa délégation depuis le conseil du 18 janvier 2016.

TRAVAUX

3. Point d'information sur les travaux en cours

Monsieur Alain DIET informe les élus de l'état d'avancement des différents chantiers en cours sur la commune.

- Concernant la Halle, la pose de la nouvelle charpente a été réalisée. Le pavage est également bien avancé. Le calendrier est respecté à ce jour.
- Concernant le Dévoisement, l'avancement est également toujours conforme aux délais prévus malgré les intempéries. Le positionnement de la nouvelle chaussée est réalisé et l'entreprise a procédé à la reprise des différents carrefours au cours de la période des congés scolaires, entraînant la fermeture complète à la circulation. Des mesures d'accompagnement (signalisation, stationnement) ont été mises en place en accord avec l'Entente commerciale pour maintenir autant que possible la fréquentation commerciale pendant cette période.
- L'ensemble des membres de la commission Travaux, Sécurité, Circulation ont été conviés à participer aux réunions de chantier de la Halle et du Dévoisement du mardi 16 février.
- Concernant les trottoirs de la rue du Maréchal Foch, la réalisation des revêtements de trottoirs n'a pas été possible à la date convenue compte tenu des mauvaises conditions climatiques. Elle sera reprogrammée dès que possible.
- Concernant la Voie verte, le projet est terminé. Il semble donner entière satisfaction aux habitants. Les problèmes de stationnement de riverains sur la voie sont réglés au cas par cas par le dialogue.
- Concernant la rénovation des travées Nord de la Basilique, aucune information nouvelle. La fin du chantier est toujours prévue mi-juin. A l'invite du conseiller départemental Claude Boissay, Monsieur Hugues Saury, président du conseil départemental du Loiret, est venu visiter les travaux en présence notamment du maître d'œuvre.

Monsieur Gabriel PINSARD demande quand seront installés les potelets en bois prévus le long de la voie verte. Monsieur Alain DIET précise que c'est une solution qui avait été évoquée, mais qu'elle doit encore être affinée au vu du coût des potelets. Gabriel PINSARD indique que des poids lourds ont été vus stationnant sur cette voie le soir.

Concernant les travaux de la Basilique, Monsieur Gérard CORGNAC indique que l'on attend la réponse du Conseil départemental du Loiret concernant un possible accompagnement de la tranche conditionnelle 2. Ce point était au cœur des discussions lors de la visite de M. Hugues SAURY, son président, à Cléry-Saint-André. Monsieur Gabriel PINSARD considère que l'économie annoncée de 17 000 euros environ semble faible. Il lui est répondu que ce sont les prix du marché et que l'économie sera calculée sur cette base.

4. Avenants aux marchés de travaux de la Halle

Monsieur Alain DIET propose au conseil municipal de conclure un avenant au Lot 1 « Maçonnerie, gros œuvre » du marché de construction de la halle pour les objets suivants :

- Travaux supplémentaires suite à des sujétions imprévues : reprise du pignon de l'ancien bâtiment du cloître suite à un éboulement partiel, et reprise des linteaux de certaines ouvertures trop dégradés pour être conservés, le tout pour un montant en plus value de 2 999,01 euros HT ;
- Travaux supplémentaires non prévus au CCTP : piquetage et réfection des enduits sur la façade arrière de l'ancien boucherie, pour un montant en plus value de 5 244,64 euros HT ;

Ces avenants représentent une augmentation totale de 8 243,65 euros HT soit 3,88 % du coût du projet.

Monsieur Gabriel PINSARD demande si on ne pourrait pas changer à cette occasion la porte de la cuisine qui n'est pas assez large. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de l'accès à la partie privative, récemment rénovée. La porte n'a pas été modifiée par rapport à sa dimension antérieure et ce n'est pas prévu pour le moment.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer l'avenant au lot 1 « Maçonnerie, gros œuvre » du marché de travaux pour la construction de la halle.

URBANISME

5. Information sur l'exercice du droit de préemption urbain : 135 et 141 rue du Maréchal Foch

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que deux propriétés sont actuellement en vente, ou proche de l'être, pour lesquelles il souhaite que la mairie exerce son droit de préemption. Ce pouvoir est délégué au maire, mais il souhaite en informer le conseil et échanger avec les élus sur ces deux projets.

D'une part, la maison du 135 rue du Maréchal Foch – cadastrée AD 279 - (située entre la bibliothèque municipale et l'auto-école) est actuellement en vente au prix de 135 000 euros. Une déclaration d'intention d'aliéner a été reçue. La mairie avait déjà acquis préalablement le jardin de cette maison pour constituer une réserve foncière pour une éventuelle extension du groupe scolaire (terrain dit « Doublie » - cadastré AD 278).

L'étude confiée au CAUE du Loiret sur le devenir des équipements culturels de la commune a mis en avant le fait qu'un réaménagement sur site des équipements culturels (école de musique, bibliothèque, salles associatives) à l'emplacement actuel serait une solution préférable à la sortie de terre d'un nouvel ensemble ou à une réhabilitation dans une autre partie de la commune (plusieurs localisations avaient été étudiées), tant du point de vue économique qu'urbanistique. En effet, à leurs emplacements actuels, ces services bénéficient d'une bonne centralité, permettant un accès piéton aisé depuis tous les équipements scolaires et la plupart des quartiers de la commune. Aussi, il semble pertinent de réfléchir le devenir de ces bâtiments, à l'horizon du mandat ou au-delà, sur ce site.

Dès lors, la maison du 135 rue du Maréchal Foch permettrait de constituer une unité foncière complète et cohérente avec les propriétés communales du 131 (Genêts d'Or) et du 133 (Bibliothèque actuelle). En abattant les garages très dégradés situés dans la cour des Genêts d'Or, ceci permettrait de libérer une place commune à tous ces équipements. Les modalités de cet aménagement devront être approfondies avec les membres de la commission Travaux et un architecte, mais il apparaît nécessaire de se positionner sur l'opportunité de préempter la maison du 135 rue du Maréchal Foch.

Monsieur Olivier JOUIN indique que l'ensemble du conseil n'a pas été destinataire du rapport du CAUE. Il demande à en avoir communication. Monsieur le Maire indique qu'il sera envoyé. Monsieur Gabriel PINSARD demande s'il y a eu une visite de la maison. Monsieur le Maire répond que le Bureau municipal a visité les lieux avec des agents municipaux. Monsieur Philippe de TRISTAN demande quel mode de financement est envisagé pour cette acquisition. Il lui est répondu que la commune peut autofinancer une acquisition sur cette année, mais que si la seconde envisagée se débloque, il sera nécessaire d'avoir soit recours à l'emprunt, soit à un portage par l'EPFLI Cœur de France. Monsieur Alain GRILLON indique que s'agissant d'un projet qui servira aux générations futures, il est logique d'en étaler le coût pour la commune au travers d'un emprunt.

D'autre part, suite au décès de M. Gremillon, la propriété du 141 rue du Maréchal Foch – cadastrée AD 149 - sera prochainement en vente. Cette parcelle opère un retour au nord de la réserve foncière Doublie, entre celle-ci et le sentier des murailles. Conformément aux échanges qui avaient déjà pu avoir lieu avec l'ancien propriétaire, la mairie souhaiterait acquérir une partie de la parcelle située entre le terrain Doublie et le sentier des murailles pour compléter sa réserve foncière pour les besoins d'extensions des écoles des Bergerêts. Ceci permettrait d'envisager durablement le développement des infrastructures scolaires à cet emplacement, bénéficiant de la centralité et de la proximité de tous les équipements publics. Cette acquisition permettrait également de disposer d'une complète maîtrise foncière du couloir allant du sentier des murailles jusqu'à la rue du Maréchal Foch, permettant d'envisager notamment la création d'une nouvelle liaison douce nord-sud pouvant desservir les équipements scolaires et périscolaires. Pour éviter d'avoir recours à la préemption, une discussion est en cours avec les héritières de la propriété pour fixer les limites d'une possible

division de la parcelle permettant une acquisition amiable de la portion de terrain intéressant la municipalité. Une rencontre est prévue le 22 février au matin.

Monsieur le Maire dresse un rapide compte rendu de la réunion qui a eu lieu avec des représentants des héritières le matin du 22 février. Monsieur Alain GRILLON met en avant l'intérêt de cette acquisition qui permettrait de créer une voie douce qui irait du sentier des murailles jusqu'à la rue du Maréchal Foch, au plus près des services publics et des équipements scolaires. Monsieur le Maire indique que si l'acquisition se réalise, la liaison douce pourrait être créée assez rapidement.

Au vu du plan, Monsieur Gabriel PINSARD propose de s'aligner sur la limite de la parcelle AD 147 dans l'hypothèse d'une acquisition future de celle-ci. Monsieur le Maire répond que ce point a été discuté. A ce stade, la limite exacte n'est pas arrêtée, il souhaite que cette acquisition se déroule à l'amiable et qu'une bonne solution se doit de ne pas trop dévaloriser la propriété, mais cette piste sera évoquée.

Monsieur Olivier JOUIN demande si cette acquisition signifie que la municipalité envisage durablement le développement des infrastructures scolaires à cet emplacement, plutôt que la création d'un deuxième groupe scolaire. Monsieur le Maire rappelle qu'il y a une réserve foncière pour un second groupe scolaire au sud de la départementale. Néanmoins, au vu du contexte financier, cette solution est difficilement envisageable à l'horizon des 10 prochaines années. Or, les effectifs augmentent et des réponses devront être apportées. Aussi, le terrain Gremillon permettrait de pourvoir au développement à moyen et plus long terme par un agrandissement du groupe scolaire actuel. Les bâtiments existants devraient encore satisfaire à l'horizon de 4 à 5 ans mais finiront par atteindre leur pleine capacité. Monsieur Bertrand HUTTEL précise qu'il sera aussi nécessaire d'étendre les bâtiments périscolaires, notamment le restaurant scolaire.

Monsieur Olivier JOUIN préconise d'avoir un regard global sur l'ensemble du bâti communal dans le secteur. Philippe de TRISTAN tempère et résume qu'à ce stade, on a l'opportunité de récupérer un foncier stratégique, mais que la répartition entre les différents usages reste à faire. Monsieur le Maire rappelle que l'étude du CAUE a aussi clairement mis en avant que la municipalité dispose déjà de nombreux bâtiments dont certains n'ont pas de réel potentiel et qu'il faudra probablement envisager de s'en séparer.

6. Participation à l'initiative ID en Campagne « Forum de l'architecture et du paysage : quelle ville pour demain ? »

Monsieur Claude BOISSAY informe que la commune de Cléry-Saint-André a été sollicitée pour accueillir, avec Sully-sur-Loire, une initiative portée par le CAUE du Loiret autour des formes urbaines nouvelles, ou comment intégrer les objectifs de développement durable dans le développement des bourgs et petites villes. L'initiative est un concours d'architectes, répondants seul ou en équipe, qui doivent sur un temps limité imaginer des projets d'urbanisation tenant compte de la centralité, de l'économie du foncier ou encore de la préservation de la nature dans les bourgs. A l'issue du concours, ils doivent présenter le projet d'aménagement qu'ils ont imaginé.

La commune de Cléry-Saint-André a été sollicitée pour proposer 2 sites d'études sur lesquels pourraient plancher les équipes en lice. L'ensemble des frais d'organisation sont à la charge du CAUE qui est l'initiateur de ce concours, la mairie devant mettre à disposition une salle avec connexion Wifi pour accueillir les équipes sur 2 jours : les 24 et 25 juin 2016, pendant la durée du forum. Les candidats sont indemnisés par le CAUE pour leur participation et leurs frais d'hébergement. Ce projet est financé en partie par la Région Centre dans le cadre du dispositif ID en Campagne.

Après échanges avec le CAUE, les deux sites qui seront soumis aux candidats du concours seront la Place Charles de Gaulle et ses abords et le secteur à urbanisé appelé « Le Bourg » (entre la rue du maréchal Foch et le cimetière, autour du chemin du Paradis).

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la participation de la commune à l'initiative ID en Campagne « Forum de l'architecture et du paysage : quelle ville pour demain ? » portée par le CAUE du Loiret.

Monsieur le Maire informe qu'une visite préalable des sites par les équipes aura lieu le 21 mai. 2016 à 14h.

ENVIRONNEMENT

7. Agenda 21 : date des premières réunions de groupes de travail

Madame Sylvie THIERY informe que les groupes de travail pour le pré-diagnostic de l'agenda 21 commenceront à se réunir dès le mois de mars.

Il est envisagé les dates de réunions suivantes :

- Groupe 1 : « Espaces naturels, paysage et biodiversité » le mardi 15 mars 2016 à 18h
- Groupe 2 : « Cohésion sociale et lien social » le mercredi 16 mars 2016 à 18h
- Groupe 3 : « Préservation des ressources et consommation durable » le vendredi 17 mars 2016 à 18h

Les conseillers municipaux qui n'ont pas encore finalisé leur inscription à un groupe sont invités à le faire en amont de ces réunions.

D'autre part, des exemples d'Agenda 21 de communes avoisinantes ont été envoyés à l'ensemble des conseillers pour leur permettre de prendre connaissance du résultat possible de cette démarche.

GESTION DU PERSONNEL

8. Adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion de la FPT du Loiret

Monsieur Alain DIET informe que la convention qui liait la commune au centre de gestion pour l'utilisation du service départemental de médecine préventive est arrivée à son terme le 31 décembre 2015. Le centre de gestion propose de la reconduire pour trois années en maintenant son taux inchangé, soit 0,33 % de la masse salariale brute. Ce service assure pour le compte de la commune l'ensemble des visites médicales obligatoires du personnel.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'adhésion au service de médecine préventive du CDGFPT du Loiret pour les années 2016, 2017 et 2018 et d'autoriser le Maire à signer la convention afférente.

INTERCOMMUNALITE

9. Modification des statuts de l'EPFLI Cœur de France

Monsieur le Maire informe que l'EPFLI Cœur de France, établissement public foncier, sollicite l'accord de ses membres sur une modification de ses statuts qui aurait pour objet d'accepter un nouvel adhérent : la commune de Donnery (45).

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la modification des statuts.

10. Election de représentants à la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté de communes du Val d'Ardoux

Monsieur le Maire informe que le conseil communautaire a créé en son sein une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts. Cette commission a pour objectif d'évaluer les conséquences financières des éventuels transferts ou rétrocessions de compétences entre l'intercommunalité et ses communes membres.

Cette commission est composée de deux représentants par commune.

Monsieur Olivier JOUIN demande si la CLECT travaillera seulement sur la fusion ou également sur le départ de la commune de Jouy-le-Potier. Monsieur le Maire répond qu'elle embrassera les deux sujets. Olivier JOUIN indique qu'à ce jour, deux sensibilités du conseil municipal sont représentées au conseil de la Communauté de communes du Val d'Ardoux. Il souhaiterait qu'il en soit de même à la CLECT. Monsieur le Maire répond qu'avec seulement deux sièges par commune, les minorités ne peuvent mathématiquement pas être représentées. Aucune minorité ne sera donc présente

en tant que tel dans cette commission, mais que toutes les sensibilités seront représentées au travers des majorités divergentes des différentes communes qui composent la Communauté de communes du Val d'Ardoux.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 19 voix POUR et 4 voix CONTRE (Olivier JOUIN, Brigitte MARTIN, Gabriel PINSARD, Karine SAINTON) de désigner Gérard CORGNAC et Alain DIET pour siéger au sein de la CLECT de la Communauté de communes du Val d'Ardoux.

FINANCES

11. Demande de subvention à la CAF du Loiret

Monsieur Bertrand HUTTEL expose la réflexion de la commission Action scolaire de mettre en place un outil pour permettre aux familles de gérer par internet leurs inscriptions à l'accueil périscolaire. La mise en place de ce portail web représente un coût d'investissement de 1000 euros qui peut être éligible à une subvention de la CAF du Loiret au titre du soutien au démarche innovantes dans le cadre de l'appel à projet « Fonds d'accompagnement Publics et Territoires ».

D'autre part, il informe qu'en accord avec le comité de la Caisse des Ecoles, la mairie travaille actuellement à la mise en place du paiement en ligne par carte bleue des factures des services périscolaires.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la CAF du Loiret pour la création d'un portail web d'inscription en ligne aux services périscolaires.

12. Débat d'orientations budgétaires

Monsieur Alain DIET rappelle que le débat d'orientations budgétaires n'est pas obligatoire dans les communes de moins de 3 500 habitants. Il est cependant utile pour apporter aux membres du conseil municipal des éléments d'information sur le contexte dans lequel se prépare le budget communal et les priorités qu'il est envisagé d'inscrire au budget communal pour l'exercice à venir. Un débat peut être engagé sur ces orientations. Le vote du budget est prévu le 21 mars 2016.

Un document est présenté en séance. Il est diffusé le lendemain aux membres du conseil municipal.

Au sujet des dépenses de fluides, Monsieur le Maire indique qu'il a demandé à sensibiliser les agents communaux plus fortement à ce sujet. Monsieur Alain GRILLON précise que, contrairement à ce que l'on peut penser, dans le cas du stade il est normal d'arroser fortement en juillet et août, bien qu'il y ait pas de matchs, car c'est le moment où l'on entretient la pelouse et restaure les parties abimées en semant. Il y a donc un important besoin d'eau sur cette période. Monsieur Gabriel PINSARD demande si des renégociations des contrats d'approvisionnement en énergies sont possibles. Il lui est répondu que le gaz et l'électricité ont été revus au travers de la centrale d'achat Approlys et que les effets doivent se faire sentir sur 2016, il est cependant difficile de les estimer à ce jour.

Monsieur Gabriel PINSARD demande si des crédits sont prévus pour accompagner la suite de l'étude de circulation. Il lui est répondu par l'affirmative. Il demande également quels sont les éléments à la charge de la commune concernant l'installation de la Maison médicale sur la place Charles De Gaulle. Monsieur le Maire répond que l'objectif est que cela ne coûte pas à la commune et que c'est pour cela qu'il s'est battu pour que ce soit la Communauté de communes du Val d'Ardoux qui prenne en charge l'aménagement du parking. Il rappelle que la commune a donné le terrain d'assiette et mettra à disposition le parking de l'ancien centre de tri pour les professionnels de santé, sur lequel quelques dépenses seront probablement réalisées. Aussi, il considère normal que la Communauté de communes du Val d'Ardoux prenne en charge le parking public et les VRD.

QUESTIONS DIVERSES

13. Vie des commissions municipales

La Commission « Urbanisme » s'est réunie le 17 février 2016 pour analyser les projets soumis au droit de préemption urbain. Elle se réunira de nouveau le 3 mars 2016 pour le lancement de la procédure de Grenellisation.

La Commission « Action sociale » s'est réunie le 12 février 2016 pour préparer le repas des aînés.

La Commission « Travaux, Sécurité, Circulation » s'est réunie le 15 janvier 2016 à 18h00 pour faire un point d'étape sur les travaux en cours et sur l'étude de circulation.

La Commission « Culture et Patrimoine » s'est réunie le 19 janvier 2016 pour travailler sur l'organisation du printemps des poètes et le concours d'écriture. Elle se réunira de nouveau le 23 février 2016 pour préparer la remise des prix du concours d'écriture, le concours de poésie et la soirée cabaret du 5 mars 2016.

La Commission « Action scolaire » se réunira le 26 février 2016 pour divers sujets. Le comité de pilotage de la réforme des rythmes scolaires se réunira le vendredi 18 mars 2016.

14. Comptes-rendus de diverses réunions intercommunales

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une synthèse des différentes réunions intercommunales passées ou à venir, afin de favoriser l'information de tous sur l'actualité intercommunale.

- **La Communauté de Communes du Val d'Ardoux (C.C.V.A.) :**

Le conseil communautaire s'est réuni le 26 janvier 2016 en présence de Gérard CORGNAC, Claude BOISSAY, Odile BOURGOIN, Catherine BURAUULT, Alain DIET, Nathalie DUPUIS, Olivier JOUIN et Sylvie THIERY. Le principal point à l'ordre du jour était l'approbation de l'Avant projet définitif de la Maison de Santé.

Il se réunira de nouveau le 31 mars 2016 à 18h30.

La commission « Voirie » s'est réunie s'est réunie le 2 février 2016 en présence de Gérard CORGNAC et Daniel ZONCA pour faire le point sur les travaux de voirie 2015 et les projets de 2016.

La commission « Administration – Finances » se réunira le 17 mars 2016 à 18H00 à Mareau—aux-Prés.

Le comité de pilotage de la Maison de Santé s'est réuni le 20 janvier 2016 pour analyser l'avant projet définitif.

- **Le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de Cléry-Saint-André, Mareau-aux-Prés, Mézières-lez-Cléry et Les Muids de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin (C3M) :**

Le bureau syndical s'est réuni le 20 janvier 2016.

- **Le Syndicat Mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (S.M.I.R.T.O.M.) de la Région de Beaugency.**

Le comité syndical s'est réuni le 26 janvier 2016 en présence d'Alain GRILLON et Daniel ZONCA, notamment pour le débat d'orientation budgétaire et l'évolution de l'organisation du personnel des déchetteries.

Le groupe de travail « Travaux » s'est réuni le 25 janvier et 4 février 2016 en présence d'Alain GRILLON et Daniel ZONCA pour les travaux de sécurisation des déchetteries.

- **Le Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux pour l'Aménagement du Bassin de l'Ardoux (S.M.E.T.A.B.A.)**

Le comité syndical se réunira le 7 mars 2016 pour le débat d'orientation budgétaire.

- **Le Syndicat InterCommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (S.I.C.A.L.A.)**

Le comité syndical se réunira le 25 février 2016 à 18h00 à Chateauneuf-sur-Loire pour le débat d'orientation budgétaire. Il devra émettre un avis sur la demande de retrait de Neuville-aux-Bois.

- **Le Syndicat Intercommunal de Gestion de la Crèche Familiale Intercommunale des Marmousets (S.I.V.U. Crèche)**

Le comité syndical ne s'est pas réuni.

- **Le Syndicat Mixte du Pays Sologne Val Sud :**

Le comité syndical se réunira le 1^{er} mars 2016 à 17h30 à Vienne-en-Val pour le débat d'orientations budgétaires, la présentation de l'Agenda 21 et la présentation du nouveau programme LEADER. Il se réunira de nouveau le 29 mars 2016 à 17h30 à Sully-sur-Loire pour le vote du budget et la présentation du PADD du SCoT.

Le bureau syndical élargi s'est réuni le 19 janvier 2016 en présence de Gérard CORGNAC et Claude BOISSAY pour finaliser l'Agenda 21 du Pays. Il se réunira de nouveau le 8 mars 2016 pour la présentation du budget.

15. Informations diverses

Madame Sylvie THIERY informe que la commune de Cléry-Saint-André comptait, au 15 février 2016, 173 demandeurs d'emploi (+ 4 par rapport à octobre). La répartition de ces demandeurs est de 79 hommes et 94 femmes ; de 133 indemnisables (+ 8) et 40 non-indemnisables (- 4).

Madame Sylvie THIERY rend compte des résultats des analyses d'eau réalisées par le laboratoire CARSO pour le compte de l'Agence régionale de Santé, le 16 décembre 2015 au matin à la pharmacie. L'ensemble des paramètres étaient conformes aux exigences sanitaires.

16. Questions des membres du Conseil Municipal

Monsieur Gabriel PINSARD dit qu'à la lecture des comptes rendus de commission, il s'étonne que le problème de ventilation à l'école élémentaire ne soit pas réglé alors qu'il existe de longue date. Bertrand HUTTEL répond qu'il y a eu un problème de réglage en juin qui a rendu l'usage de l'étage inconfortable lors des périodes de fortes températures, mais que depuis cela a été réglé par les services techniques. Un groupe de travail a été mis en place avec les enseignants et une procédure d'alerte définie si besoin. Monsieur le Maire rappelle que les travaux qui avaient été faits avaient pour objectif le renouvellement de l'air, et non pas la diminution de la chaleur proprement dite. Quand il fait chaud, le dispositif souffle de l'air chaud pour évacuer le CO₂, mais pas pour refroidir. Il ne s'agit pas d'une climatisation.

Madame Odile BOURGOIN rappelle qu'une exposition de photographies sur les travaux de rénovation des travées Nord en cours à la Basilique. Elle rappelle également que la municipalité organise une soirée cabaret le 5 mars à l'Espace Loire.

La séance est levée à 21h05. **La prochaine réunion de Conseil Municipal** aura lieu le lundi 21 mars 2016, à 19 heures 30.